



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/753
29 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 29 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 29 septembre 1997 que vous adresse le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim, M. Tarik Aziz, concernant la nouvelle agression militaire perpétrée par l'Iran contre l'Iraq le 29 septembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Iraq

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 29 septembre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères
par intérim de la République d'Iraq

Je tiens à vous informer que l'Iraq a aujourd'hui procédé à une nouvelle attaque militaire contre l'Iraq. Aujourd'hui, 29 septembre 1997, à 7 h 7, huit avions de combat iraniens ont bombardé des zones situées à l'intérieur du territoire iraquien dans les provinces de Diyali et Kout. Les systèmes de défense antiaérienne iraquiens en alerte se sont naturellement opposés aux avions ennemis, de même que notre chasse aérienne qui s'est opposée aux appareils envahisseurs et qui les a contraints à retourner en Iran.

L'Iraq exploite le blocus inique imposé à l'Iraq, de même qu'il exploite, tout comme un autre État, l'embargo aérien imposé par les États-Unis et les États qui coopèrent avec eux dans le nord et le sud pour violer la souveraineté de l'Iraq et pénétrer dans son espace aérien afin de poursuivre l'agression militaire continue contre son territoire.

Les deux États en question avancent des prétextes pour justifier leurs agressions contre l'Iraq. La poursuite de l'embargo aérien dans le nord et le sud représente une menace continue pour la souveraineté et la sûreté de l'Iraq, non seulement face aux États-Unis et aux États qui coopèrent avec eux pour imposer l'embargo, mais aussi à l'Iraq et aux autres États.

Je vous demande d'assumer les responsabilités qui sont les vôtres en exerçant des pressions sur les États-Unis et les États qui coopèrent avec eux pour qu'ils mettent un terme à l'embargo imposé dans le nord et le sud de l'Iraq, qui contrevient au droit international et à la Charte des Nations Unies. Je vous prie également de condamner cette agression iranienne et de faire pression sur l'Iraq pour qu'il mette un terme à ses actes d'agression contre l'Iraq et respecte les règles de bon voisinage et le droit international.

La répétition des agressions contre l'Iraq signifie que les engagements des Nations Unies de préserver la souveraineté de l'Iraq ne sont que de vaines promesses. Il faut que l'Organisation respecte ses engagements tels qu'ils ont été énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qu'elle les applique afin qu'on ne considère pas qu'elle a enfreint ses obligations et ses engagements.

Je tiens à vous réaffirmer que l'Iraq, malgré l'embargo imposé dans le nord et le sud de son territoire, se réserve le droit de recourir à tous les moyens de défense sur l'ensemble de son territoire national et dans la totalité de son espace aérien en vue de préserver sa souveraineté et sa sûreté contre toute attaque ou agression.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères
par intérim

(Signé) Tarik AZIZ
